

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM ENFANT DE TREIZE ANS ET PLUS

(article 60 du code civil)

Je/Nous soussigné(s),

NOM du 1^{er} représentant légal :

Prénom (s) :

né(e) le :

à (ville, pays) :

Adresse¹ :

courriel :

n° de téléphone :

et

NOM du 2^{ème} représentant légal :

Prénom (s) :

né(e) le :

à (ville, pays) :

Adresse¹ :

courriel :

n° de téléphone :

demande/demandons que l'enfant :

NOM :

Prénom (s)² :

né(e) le :

à (ville, pays) :

de nationalité³ :

Adresse¹ :

qui a consenti au changement de son (ses) prénom (s) par déclaration du⁴

¹ Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement). Concernant l'enfant, celui-ci doit être domicilié ou résidé avec l'un au moins des représentants légaux.

² Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance de l'enfant, dans l'ordre présentement établi.

³ Joignez la copie d'une pièce d'identité du mineur en cours de validité (s'il dispose d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de ses nationalités).

⁴ Joignez à la présente demande le formulaire de déclaration exprimant le consentement du mineur de plus de 13 ans et renseigné par l'enfant.

se prénomme désormais selon l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom :

2^{ème} prénom⁵ :

3^{ème} prénom :

Prénoms supplémentaires :

pour le(s) motif(s) suivant(s)⁶ :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste/nous attestons sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom (s) n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, ni qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil au nom et pour le compte de l'enfant.

- Je déclare/ nous déclarons n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant.
- Si tel n'est pas le cas, j'indique/nous indiquons avoir déjà formulé la ou les demandes de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant, et mentionnées ci-dessous :

<i>Date et lieu de la demande</i>	<i>Autorité saisie</i>	<i>Date de la décision rendue⁷</i>

⁵ Ne remplir cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre des prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.

⁶ Joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de l'intérêt légitime de l'enfant au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de la demande sur papier libre.

⁷ Joignez une copie de la décision rendue.

Je demande/nous demandons la mise à jour de son acte de naissance⁸ en ce sens que son/ses prénom(s) actuel(s) soi(en)t remplacés par le(s) prénom(s) sollicité(s) par la présente demande :

Acte de naissance : Naissance le à

L'enfant est de nationalité étrangère⁹ et je joins/nous joignons à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de sa loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis/nous sommes informé(e)(s) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont le mineur est ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'ait valablement reconnue.

Je /nous procéderai/ons aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

En cochant cette case, je/nous consens/tons à recevoir par sms ou mail les informations de la ville d'Evry-Courcouronnes

Fait à le

Signatures :

de l'enfant de plus de treize ans
(s'il est présent)

du ou des représentants légaux

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Vous trouverez au verso de cette page les informations relatives à la protection des données personnelles

⁸ Joignez à la présente demande une copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de l'enfant.

⁹ Si l'enfant possède une double nationalité (dont la nationalité française) ou est réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne lui est pas destinée.

INFORMATIONS PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La ville d'Evry-Courcouronnes attache une grande importance à la protection des données à caractère personnel et tient, à cet égard, à vous informer de la manière dont elle traite vos données.

Responsable de traitement

Dans le cadre de l'instruction d'un changement de prénom, vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont la ville d'Evry-Courcouronnes est responsable.

Objet du traitement

Le traitement a pour finalité d'instruire le dossier de changement de prénom, notamment, la gestion, la transmission des avis de mentions par un officier d'état civil.

Fondements juridiques

Le traitement est nécessaire au respect des dispositions des articles 60 à 61-4 du code civil.

Catégories de destinataires

Les personnels de la Ville d'Evry-Courcouronnes sont destinataires des données personnelles, dans les limites nécessaires à l'accomplissement des finalités du traitement, et uniquement pour les données qui les concernent, ainsi que les personnels des villes de naissance / mariage auxquels sont transférées les informations par des avis de mentions pour apposition de la décision sur leurs registres d'état civil.

Hébergement et durées de conservations des données

Les données personnelles sont hébergées au sein de la Ville d'Evry-Courcouronnes dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité.

Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données :

- 10 années : données relatives à la gestion du dossier de changement de prénom.
- sans limitation : pièces annexes et données relatives aux registres d'état civil.

Droits sur vos données

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant.

Vous disposez également d'un droit de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer votre consentement.

Vous pouvez ainsi exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la ville d'Evry-Courcouronnes.

Contactez le DPO par voie électronique : dpo@evrycourcouronnes.fr

Contactez le DPO par courrier postal : Délégué à la protection des données

Mairie d'Evry-Courcouronnes

Hôtel de Ville

Place des Droits de l'Homme et du Citoyen

91000 Evry-Courcouronnes

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).